

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL EXTRAORDINAIRE

SEANCE DU SAMEDI 11 NOVEMBRE 2017

Le samedi 11 novembre 2017 à 10h15, les membres du Conseil Municipal se sont réunis sous la présidence de M. Mickaël DELAHAYE, Maire.

Présents :

Mesdames Christelle Beaudouin, Josiane COUILLEAUX, Sandrine RAMBAUD, Aurore BIBRON et Aline LEBRETON.

Messieurs Mickaël DELAHAYE, Raymond LELIEVRE, Daniel GERAULT, Damien COUILLEAUX, Stéphane MANCEAU, Loïc JORRE et Denis MARCHAND.

Absents excusés : Carine MOREL donnant pouvoir de vote à Aurore Bibron, René VAUGEOIS donnant pouvoir de vote à Sandrine RAMBAUD, Miguel Camus.

Secrétaire de séance : Aline LEBRETON

ORDRE DU JOUR

- I. **CONTRAT DE RURALITE ET ECLAIRAGE DU TERRAIN DE FOOTBALL**
- II. **QUESTIONS DIVERSES**

I. CONTRAT DE RURALITE ET ECLAIRAGE DU TERRAIN DE FOOTBALL

Suite au courriel reçu de Monsieur le Président de la communauté de commune le 3 novembre dernier après midi, soit le lendemain de la séance du conseil municipal du 2 novembre, Mickael Delahaye informe le conseil municipal de tous les changements concernant le contrat de ruralité suite aux décisions gouvernementales d'annuler une majeure partie des opérations qui n'auraient pas été financées par le précédent gouvernement. Pour des raisons de délais restreints, Mickael Delahaye avait informé l'entreprise attributaire le 3 novembre au matin engageant ainsi notre commune pour le projet d'éclairage.

Un bureau communautaire extraordinaire s'est tenu à la communauté de communes le 7 novembre dernier en présence des élus et de Madame la Sous Préfète. Plusieurs actions communes vont être mise en place dans les prochains jours pour tenter de faire infléchir la

position de l'État du fait que plusieurs communes ont déjà réalisé ces travaux sans que les subventions escomptées ne leur soient versées.

Informé de ces différents éléments, il est nécessaire que le conseil municipal se repositionne sur le projet d'installation de 2 mats avec LED au terrain de football pour lequel la commune attendait une subvention de 6 998 € sur une dépense de 20 920,80 € HT et qui ne serait à ce jour plus d'actualité.

Face à toutes les incertitudes de financement de ce projet et des suites qui seront données par l'État, aux engagements pris auprès de l'association et de l'entreprise, Mickael Delahaye propose que l'on démarre les travaux d'éclairage du terrain de foot (implantation des mâts et apports de câbles) puis de décider du choix du type d'éclairage en fonction des suites qui seront données. En parallèle, une demande de subvention sera adressée au Département à hauteur de 20% au titre du contrat de territoire.

DELIBERATION: Le conseil municipal, à l'unanimité,

- valide, à l'unanimité, le début des travaux (mâts et câblage). Le choix du type d'éclairage sera fonction de la suite donnée aux subventions attendues.
- autorise, à l'unanimité, le Maire à demander 20% de subvention au titre du contrat de territoire.

II. QUESTIONS DIVERSES

➤ **Marché voiries**

Lors du conseil du 08 août 2017, le marché voiries a été validé, pour le lot 3 : Aménagement RD 253 (route de Belgeard) avec sécurisation de cette route et création d'une allée piétonne par l'entreprise STPO pour un montant de 46 826,50 € sous réserve de l'accord définitif du Conseil départemental.

Le conseil départemental n'a pas donné son accord concernant le premier passage surélevé qui est trop proche de l'entrée d'agglomération.

Mickael Delahaye propose donc au conseil municipal de supprimer ce premier passage surélevé et de conserver les deux autres aménagements prévus.

DELIBERATION : Le conseil municipal valide, à l'unanimité, la suppression de ce passage surélevé pour le lot n°3.

➤ **Rue de l'Houillère et rue de la Patinerie**

Mickael Delahaye informe le conseil que les travaux sont en phase finale.

Des bas de gouttières doivent être modifiés et aménagés pour le raccordement au réseau.

Mickael Delahaye propose au conseil municipal de prendre en charge ces aménagements d'un coût global d'environ 1 000€ afin de protéger la voirie qui vient d'être refaite.

DELIBERATION : Le conseil municipal valide, à l'unanimité, la prise en charge par la commune des bas de gouttières des riverains de la rue de l'Houillère pour un montant global d'environ 1 000€.

Lors de la réfection de la rue de la Patinerie, aujourd'hui terminée, les travaux ont impacté quelques espaces privés. Ces espaces ont été réaménagés. La commune prendra en charge ces réfections.

DELIBERATION : Le conseil municipal autorise, à l'unanimité, que les réfections nécessaires sur les espaces privés soient prises en charge par la commune.

Les différents aménagements de réseaux des rues sont du domaine de l'assainissement.

DELIBERATION : Le conseil municipal autorise, à l'unanimité, que les aménagements de réseaux soient comptabilisés sur le budget assainissement.

➤ **Tarification ALSH et cantine : enfants des agents communaux domiciliés hors commune**

Mickael Delahaye propose au conseil que les enfants des agents communaux domiciliés hors commune bénéficient des mêmes tarifs que les habitants de la commune pour l'ALSH et la cantine.

DELIBERATION : Le conseil municipal valide, à l'unanimité, que les enfants des agents communaux domiciliés hors commune bénéficient des mêmes tarifs que les habitants de la commune pour l'ALSH et la cantine.

Il est 10h45, la séance est levée.